



MIEUX  
CONSOMMER

# Guide et formulaire de demande de subvention pour l'achat et l'installation d'un système géothermique

À L'INTENTION DES CLIENTS RÉSIDENTIELS (NOUVELLES MODALITÉS)



## Conditions générales

### Maison neuve

- La maison doit être individuelle et située au Québec.
- L'installation géothermique doit avoir été effectuée après le 1<sup>er</sup> mai 2007 par des entrepreneurs accrédités par la Coalition canadienne de l'énergie géothermique et être **certifiée** par celle-ci.

### Maison existante

- La maison doit être individuelle et située au Québec.
- Le propriétaire doit participer au programme Rénoclimat de l'Agence de l'efficacité énergétique.
- Au moment de l'évaluation des travaux effectuée dans le cadre du programme Rénoclimat, la maison doit être entièrement chauffée à l'électricité ou au moyen d'un système bi-énergie au tarif DT depuis au moins un an.
- L'installation géothermique doit avoir été effectuée après le 1<sup>er</sup> mai 2007 par des entrepreneurs accrédités par la Coalition canadienne de l'énergie géothermique et être **certifiée** par celle-ci. Dans le cas des clients dont l'abonnement est au tarif DT, l'installation doit avoir été effectuée après le 3 novembre 2009.

## Marche à suivre pour présenter une demande

### Ayez en main les éléments suivants :

- Le certificat de la Coalition canadienne de l'énergie géothermique pour la maison faisant l'objet de la demande. Pour savoir comment obtenir votre certificat, visitez le site Web de la Coalition canadienne de l'énergie géothermique, au [www.geo-exchange.ca](http://www.geo-exchange.ca).
- Votre rapport d'évaluation énergétique Rénoclimat dans le cas d'une maison existante.

### Remplissez le formulaire au complet :

- Section 1 – Renseignements généraux
- Section 2 – Renseignements sur l'installation
- Section 3 – Subvention et engagement du client

### Transmettez à Hydro-Québec :

- la demande de subvention ;
- une copie du certificat de la Coalition canadienne de l'énergie géothermique ;
- dans le cas d'une maison existante, une copie de la première page du rapport d'évaluation énergétique Rénoclimat, sur laquelle est indiqué le type du système de chauffage de votre maison (avant travaux).

### Par télécopieur

514 879-4842

### Par courrier

Subvention géothermie résidentielle  
Hydro-Québec  
2, complexe Desjardins  
Tour Est, 26<sup>e</sup> étage  
Case postale 10000, succ. Desjardins  
Montréal (Québec)  
H5B 1H7

### Délai de réception de la remise

Vous recevrez votre remise dans les 30 jours suivant la date de réception de la demande par Hydro-Québec si la demande est complète et remplie en bonne et due forme.

**Il est essentiel que tous les renseignements et les documents requis soient transmis à Hydro-Québec, sans quoi la demande ne sera pas traitée.**

## Modalités

### Clients admissibles

La maison faisant l'objet de la demande est située au Québec et remplit les conditions générales ci-dessus.

### Garanties applicables

Les garanties sur les produits installés sont celles qu'offrent les fabricants (ex. : vice de fabrication touchant la sécurité, le rendement du produit, etc.). Hydro-Québec ne peut être tenue responsable d'aucun dommage ou préjudice découlant de l'installation et de l'utilisation des produits faisant l'objet de la demande de subvention.

### Vérification des demandes

Le client participant accepte sans condition de fournir les documents pertinents ou de faire visiter le lieu d'installation au plus tard six mois après la date de réception, par Hydro-Québec, de la demande de remise à l'achat et à l'installation des produits aux fins de vérification de la conformité avec les exigences applicables.

Si un client ne respecte pas ces conditions, il devra rembourser la subvention versée par Hydro-Québec.

### Défaut de paiement à Hydro-Québec

Hydro-Québec peut, en tout temps, déduire le montant de toute dette liquide et exigible du client participant, y compris pour toute facture échue ou demande de dépôt en attente, de toute subvention qu'elle prévoit lui verser en vertu des présentes.

### Pièces justificatives à transmettre à Hydro-Québec avec la demande

#### Le client participant doit fournir :

- une copie du certificat de la Coalition canadienne de l'énergie géothermique pour la maison faisant l'objet de la demande ;
- dans le cas d'une maison existante, une copie de la première page du rapport d'évaluation énergétique Rénoclimat, sur laquelle est indiqué le type du système de chauffage de votre maison (avant travaux).

### Modification des conditions spécifiques de participation au programme

Hydro-Québec se réserve le droit de modifier sans préavis les conditions générales liées à la subvention pour la géothermie. Elle continuera cependant d'appliquer les conditions spécifiques du programme aux demandes accompagnées de factures datant d'avant l'entrée en vigueur des changements apportés.

### Respect des normes d'installation

La sélection, l'achat et l'installation des équipements demeurent la responsabilité du client. Toute installation doit être conforme aux normes. Hydro-Québec recommande d'utiliser les services de personnes qualifiées qui procéderont à l'installation conformément aux exigences de la *Loi sur le bâtiment* et selon les recommandations des fabricants.

### Clause restrictive

Tout produit ayant donné lieu à une subvention pour la géothermie d'Hydro-Québec ne peut faire l'objet d'une remise ou d'une aide financière dans le cadre d'un autre programme MIEUX CONSOMMER d'Hydro-Québec, sauf dispositions particulières.

### Environnement

Il est de la responsabilité du client participant de recycler ou d'éliminer les produits remplacés en vertu du programme.

## Section 1 – Renseignements généraux

### Coordonnées du client

Nom, prénom	N° de téléphone à domicile	N° de téléphone au travail
Adresse (n° et rue)		
Municipalité	Province	Code postal

## Section 2 – Renseignements sur l'installation

### Adresse

Adresse (n° et rue)		
Municipalité	Province	Code postal

### Informations sur la résidence

<input type="checkbox"/> Maison neuve <input type="checkbox"/> Maison existante, année de construction : _____ Numéro de dossier Rénoclimat : _____	Type de bâtiment <input type="checkbox"/> Maison à deux étages <input type="checkbox"/> Maison de plain-pied <input type="checkbox"/> Maison en rangée <input type="checkbox"/> Autre, précisez : _____
---	---

### Information sur le système géothermique

Type de système géothermique			
<input type="checkbox"/> Circuit souterrain ouvert	<input type="checkbox"/> Circuit souterrain fermé	<input type="checkbox"/> vertical <input type="checkbox"/> horizontal	<input type="checkbox"/> Nappe d'eau
Capacité du système géothermique			
<input type="checkbox"/> 2 à 3 tonnes	<input type="checkbox"/> 3,5 tonnes	<input type="checkbox"/> 5,5 tonnes	<input type="checkbox"/> Autre, précisez : _____
Type de réseau de distribution interne			
<input type="checkbox"/> Air	<input type="checkbox"/> Eau		

## Section 3 – Subvention et engagement du client

Le client atteste par la présente qu'il a fait installer l'équipement ci-haut mentionné et qu'il respecte les conditions d'admissibilité.

La subvention demandée s'élève à  2 800 \$ pour une maison neuve ou  2 000 \$ pour une maison existante

**Le client s'engage à :**

- permettre à Hydro-Québec, à la demande de cette dernière et jusqu'à six mois après la fin des travaux visés par la demande de subvention :
  - de consulter toutes les factures ou tout autre document relatif aux travaux afin de confirmer l'admissibilité de la maison et du système géothermique;
  - d'accéder au bâtiment visé pour vérifier sur place la réalisation des travaux;
- dégager Hydro-Québec de toute responsabilité ou garantie relativement aux produits installés dans le cadre de ce programme, à la qualité de leur installation ainsi qu'aux économies d'énergie qui devraient en découler.

### Nom du requérant

Nom, prénom	Date	A M J
<i>Signature</i>		

## Pour en savoir plus

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec Hydro-Québec :

**514 ÉNERGIE (363-7443)**

Dans la région de Montréal

**1 800 ÉNERGIE**

Ailleurs au Québec

[www.hydroquebec.com/residentiel/geothermie](http://www.hydroquebec.com/residentiel/geothermie)

### Hydro-Québec

Réalisé par la direction principale – Communications  
pour la direction – Efficacité énergétique

2010G1017F – Janvier 2010

*This publication is also available in English.*

